



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2023 C.C.A.S. LE TREPORT

1 – INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, présentant les principales informations et évolutions du budget principal de la commune et des budgets annexes pour l'année 2023, répond à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au 1^{er} janvier 2023 la nomenclature M14 est abandonnée au profit de la nomenclature M57.

Le budget principal 2023 du C.C.A.S et le budget annexe du service d'aide à domicile ont été votés le 11 avril 2023 par le conseil d'administration.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au C.C.A.S. aux heures d'ouvertures des bureaux. Ils sont également mis en ligne sur le site Internet de la Ville du Tréport.

2 – BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S. M57

L'équilibre du budget principal du C.C.A.S. se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	66 990,85 €	66 990,85 €
INVESTISSEMENT	11 386,78 €	11 386,78 €
TOTAL	78 377,63 €	78 377,63 €

2-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du C.C.A.S..

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

	MONTANTS BP 2022	MONTANTS BP 2023	
70 – produits de services, domaine...	4 190,00 €	4 164,85 €	- 0.60 %
74 – dotations et participations	40 000,00 €	22 000,00 €	- 45 %
75 – autres produits de gestion courante	14 000,00 €	21 135,25 €	+ 28.10 %
77 – produits exceptionnels (devient le 756 : libéralités reçues)	2 500,00 €		
78 – reprise sur provisions	250,00 €	597,95 €	+139.20 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	60 940,00€	47 898,05 €	- 21.40 %

2-1-1 Produits de services (chapitre 70)

Ces recettes correspondent à :

- La part des concessions funéraires reversée au C.C.A.S. ;
- Aux loyers provenant des baux ruraux : terres agricoles appartenant au C.C.A.S. sur les communes du Tréport et de Criel-Sur-Mer.

		Montants BP 2022	Montants BP 2023	EVOLUTION
7031 (devient 70311 : concessions dans les cimetières)	Concessions et redevances funéraires	3 000,00€	2 804,85€	- 6.5%
7083	Locations diverses	1 050,00 €	1 200,00 €	+ 14.30%
70878	Remboursement frais par d'autres redevables	140,00 €	160,00 €	+ 14.30 %
TOTAL DES PRODUITS DE SERVICES		4 190,00 €	4 164,85 €	- 0.60 %

2-1-2 Dotations et participations (chapitre 74)

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre de la commune pour un montant de 22 000,00 €.

2-1-3 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes correspondent aux revenus des immeubles. L'augmentation est due à l'augmentation nationale de l'indice des loyers.

		Montants BP 2022	Montants BP 2023	EVOLUTION
752	Revenus des immeubles	14 000,00 €	15 135,25 €	+ 8.10 %
756 (compte nomenclature M57 anciennement 7713)	Libéralités reçues	2 500,00€	6 000,00 €	+ 14 %
TOTAL DES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		16 500,00 €	21 135,25 €	+ 28.10 %

2-1-4 Reprise sur provisions pour risques financiers (chapitre 28)

Les restes à recouvrer supérieurs à 2 ans s'élevant à 245.25€, il serait nécessaire de provisionner à hauteur de 49.45€ pour l'exercice 2023. Toutefois, la provision constituée l'an dernier étant de 647€, sera inscrite au BP 2023, une reprise de provisions de 597.95€

2-1-5 Excédent de fonctionnement

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
R002	Solde d'exécution – excédent de fonctionnement	18 488,96 €	19 092,80 €	+ 3.30 %

2-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

	MONTANTS BP 2022	MONTANTS BP 2023	EVOLUTION
011 – charges à caractère général	14 972,00 €	8 630,00 €	-42.40 %
65 – autres charges de gestion courante	62 273,96 €	56 197,85 €	- 9.80%
67 – charges exceptionnelles	120,00 €	100,00 €	-16.70 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	77 365,96 €	64 927,85€	-16.10 %

2-2-1 Charges à caractère général (chapitre 011)

Ces dépenses correspondent aux différents frais généraux (entretien des logements, voiture, maintenance, assurance...) engagés pour la gestion des services et équipements et se décomposent selon le tableau suivant :

		Montants BP 2022	Montants BP 2023	EVOLUTION
6068	Autres matières et fournitures	400,00 €	100,00 €	- 75 %
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	7 000,00 €	1 650,00 €	- 76.50 %
61551	Entretien matériel roulant	700,00 €	60,00 €	- 91.50 %
6156	Maintenance	1 430,00 €	1 440,00 €	+ 0.70 %
6161	Multirisques	278,00 €	304,00 €	+ 9.40 %
6168	Autres primes d'assurance	488,00 €	294,00 €	- 39.80 %
6182	Documentation générale et technique	73,00 €	73,00 €	0 %
6188	Autres frais divers	125,00 €	66,00 €	- 47.20 %
6232	Fêtes et cérémonies	320,00 €	190,00 €	- 40.70 %
6281	Concours divers	158,00 €	153,00 €	- 3,20%
63512	Taxes foncières	4 000,00 €	4 300,00€	+ 7.50 %
TOTAL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 972,00€	8 630,00 €	- 42,40%

L'augmentation prévue pour la taxe foncière est due à l'augmentation des

2-2-2 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ces dépenses correspondent aux différents secours apportés aux administrés et à la participation du C.C.A.S. aux FSL (Fonds de Solidarité Logement) – FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) – CLIC (Centres Locaux d'information et de Coordination).

		Montants BP 2022	Montants BP 2023	EVOLUTION
6541	Créances admises en non-valeur	200,00 €	00,00 €	- 100 %
6558	Autres contributions obligatoires	5 804,00 €	5 804,65 €	+0.10%
6561(devient 65133)	Secours d'urgence	8 269,96€	6 223,20	- 35 %
6568 (devient 65138)	Autres secours	8 000,00€	4 170,00 €	- 47.90%
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	40 000,00 €	40 000,00 €	0 %
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		62 273,96€	56 197,85€	- 9.80%

2-2-3 Charges exceptionnelles

Ces dépenses correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs (art. 673). Une prévision de 100€ est inscrite au BP 2023.

2-3 ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pas de recettes réelles d'investissement.

2-3-1 Excédent d'investissement

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
R001	Solde d'exécution – excédent d'investissement	12 138,18 €	9 323,78€	- 23.20 %

2-4 ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement correspondent à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
2132	Immeuble de rapport	7 000,00 €	0,00€	- 100 %
2188	Autres immobilisations corporelles	7 201,18 €	11 386,78 €	+ 58.20%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		14 201,18€	11 386,78€	-19.90%

2-5 LES OPERATION D'ORDRE

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écriture sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Les opérations d'ordre sont regroupées dans les chapitres globalisés 040 et 042 et doivent s'équilibrer entre sections, selon le schéma suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE 042

→

CHAPITRE 040

Equilibre entre dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et recettes d'investissement (chapitre 040)

- Dotations aux amortissements (dépenses 68 et recettes 28)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 042			RECETTES D'INVESTISSEMENT 040		
6811	Dotations aux amortissements	2 063,00 €	28132	Immeuble de rapports	952,00 €
			28188	Autres immobilisations corporelles	1 111,00 €

3 – BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : SERVICE D'AIDE A DOMICILE M22

L'équilibre du budget annexe du C.C.A.S. se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	781 978,71 €	781 978,71 €
INVESTISSEMENT	338,00 €	338,00 €
TOTAL	782 316,71 €	782 316,71 €

3-1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

	MONTANTS BP 2022 + DM	MONTANTS BP 2023	EVOLUTION
Groupe 1 : produits de la tarification	596 187,99 €	565 000,00 €	- 5.30 %
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	137 000,00 €	203 000,00 €	+ 48.20 %
Groupe 3 : produits financiers	721,00 €	0 €	- 100 %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	733 908,99 €	768 000,00 €	+ 4.7 %

3-1-1 Produits de la tarification (groupe 1)

Ces recettes correspondent aux :

- Produits à la charge du Département ;
- Produits à la charge de l'utilisateur ;
- Produits à la charge d'autres financeurs.

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
733	Produits à la charge du Département	360 779,99 €	335 000,00 €	- 7.20 %
734	Produits à la charge de l'utilisateur	192 408,00 €	190 000,00 €	- 1.30%
738	Produits à la charge d'autres financeurs	43 000,00 €	40 000,00 €	- 7 %
TOTAL DES PRODUITS DE LA TARIFICATION		596 187,99 €	565 000,00 €	- 5.30 %

3-1-2 Autres produits relatifs à l'exploitation (groupe 2)

Ces recettes correspondent :

- Aux produits d'activités annexes : téléalarme ;
- A la subvention d'exploitation versée par la Ville ;
- Aux autres produits de gestion courante ;
- Aux remboursements sur rémunération du personnel : Indemnités journalières en cas de subrogation ;
- Aux remboursements sur charges de sécurité sociale : remboursement URSSAF – Département en compensation du versement du CTI.

		Montant BP 2022 +DM	Montant BP 2023	EVOLUTION
70	Autres produits d'activités annexes	11 000,00 €	10 000,00 €	- 9.10 %
74	Subvention d'exploitation	100 000,00 €	143 000,00 €	+ 43 %
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €	1 000,00 €	0 %
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	25 000,00 €	24 000,00 €	- 4 %
6459	Remboursement charges de sécurité sociale et prévoyance	0 €	25 000,00 €	+100%
TOTAL DES AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		137 000,00 €	203 000,00 €	+ 48.20 %

3-1-3 Excédent de fonctionnement

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
R002	Solde d'exécution – excédent de fonctionnement	47 541,01 €	13 978,71 €	- 70.60%

3-2 ANALYSE DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

	MONTANTS BP 2022 +DM	MONTANTS BP 2023	EVOLUTION
Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante	20 400,00 €	15 500,00 €	-24.10%
Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	743 210,00 €	750 478,71 €	+ 1 %
Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	17 840,00 €	16 000,00 €	- 10.40 %
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	781 450,00 €	781 978,71 €	+ 0.10%

3-2-1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)

Ces dépenses correspondent aux divers achats nécessaires à la protection des agents (EPI pour les aides à domicile) ainsi qu'à la location des appareils de téléassistance mis en place chez les administrés. Une flotte téléphonique est également mise à disposition des agents.

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
606	Autres achats non stockés de matières et fournitures	9 000,00 €	4 460,00	- 50.50 %
6118	Autres prestations	10 500,00 €	10 500,00 €	0 %
6256	Missions	100,00 €	0,00 €	- 100 %
6257	Réceptions	100,00 €	400,00 €	+ 300 %
6262	Frais de télécommunication	700,00 €	140,00 €	- 80 %
TOTAL DES DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		20 400,00€	15 500,00€	- 24.10%

3-2-2 Dépenses afférentes au personnel (groupe 2)

		Montant BP 2022 +DM	Montant BP 2023	EVOLUTION
6333	Participation des employeurs à la formation	0	200,00€	+100%
6334	Cotisations aux centres de formation	9 500,00 €	10 000,00 €	+ 5,30 %
64111	Rémunération principale titu.	470 000,00 €	475 078,71 €	+ 1.10 %
641188	Autres	103 000,00 €	120 800,00 €	+ 17.50 %
64131	Rémunération principale non titu.	73 000,00 €	50 000,00 €	- 31.50%
64138	Autres indemnités	7 183,00 €	3 500,00 €	- 51.30 %
64511	Cotisations à l'URSSAF	23 500,00 €	26 000,00 €	+10.70 %
64513	Cotisations à l'IRCANTEC	22 500,00 €	26 000,00 €	+ 15.60 %
64514	Cotisations aux ASSEDICS	22 000,00 €	25 000,00 €	+ 13.70 %
64518	Cotisations aux organismes sociaux : CNAS	10 127,00 €	11 000,00 €	+ 8.70 %
6475	Médecine du travail	2 400,00 €	2 900,00 €	+ 20.90 %
TOTAL DES DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		743 210,00€	750 478,71€	+1%

3-2-3 Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)

Ces dépenses correspondent aux différents frais relatifs aux assurances, maintenance informatique, pertes sur créances irrécouvrables, services bancaires (intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie).

		Montant BP 2022 +DM	Montant BP 2023	EVOLUTION
654	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00 €	500,00 €	0 %
658	Charges diverses de gestion courante	14 200,00 €	12 000,00 €	- 15.50 %
6615	Intérêts ligne de trésorerie	300,00 €	500,00 €	+ 66.70 %
616	Prime d'assurance	612,00 €	615,00 €	+ 0.5 %
627	Services bancaires	600,00 €	632,00 €	+ 5.40 %
6156	Maintenance informatique	1 528,00 €	1 553,00 €	+ 1.70 %
673	Titres annulés	100,00 €	200,00 €	+ 100%
TOTAL DES DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		17 840,00€	16 000,00€	-10.40%

3-3 ANALYSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pas de recettes réelles d'investissement.

3-3-1 Excédent d'investissement

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
R001	Solde d'exécution – excédent d'investissement	1 059,00 €	338,00 €	- 68.10 %

3-4 ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Montant BP 2022	Montant BP 2023	EVOLUTION
2182	Matériel de transport	338,00 €	338,00 €	0 %
491	Provision pour dépréciation des cptes de tiers	721,00 €	0,00 €	- 100 %
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 059,00€	338,00€	- -68.10%